

Avril 2025

Rapport Gornerli – ce qu’il faut retenir

Les médias ont diffusé plusieurs informations erronées à propos du projet Gornerli, notamment en ce qui concerne la protection du paysage, l’impact environnemental et le tourisme. Manifestement, la complexité du projet suscite régulièrement des malentendus. Nous présentons le projet en détail sur notre site Internet et répondons aux questions les plus fréquentes dans la rubrique Dialogue. L’essentiel en bref :

- Le projet Gornerli peut solliciter une aide à l’investissement à hauteur de 60 % en fonction de sa rentabilité économique. En l’espèce, comme celle-ci est favorable, il est peu probable que le projet bénéficie de l’aide maximale.
- Le changement climatique transforme déjà en profondeur le paysage de la région du Gornerli (recul des glaciers, formation d’un lac naturel, libération de terrains). Le projet de retenue à buts multiples modifiera encore ce paysage (lac plus grand, niveau d’eau variable, barrage).
- La descente à ski restera praticable malgré la construction du barrage, un enjeu important pour la sécurité des skieurs. Différentes variantes sont actuellement à l’étude en collaboration avec les guides de montagne de Zermatt et le Club alpin Suisse (CAS), section Zermatt et Monte Rosa. Un «tunnel de contournement», d’une longueur totale de près de 1,5 km est actuellement la solution privilégiée. La descente sécurisée sera aménagée avant même la construction du barrage. L’accès à la cabane Monte Rosa continuera d’être garanti via Rotenboden.
- Même sans le barrage de Gornerli, le glacier restera partiellement noyé par le lac naturel. La construction du barrage renforcera cet effet, ce qui accélérera le recul du glacier d’environ cinq ans par rapport à un scénario sans barrage.
- Le barrage contribuera à protéger la commune de Zermatt en réduisant les risques de ruptures glaciaires, de coulées de boue ou de chutes de rochers dans le lac, alors que ces phénomènes naturels ne pourraient pas être maîtrisés avec un lac naturel.
- Grande Dixence tient les guides de montagne de Zermatt et le CAS régulièrement informés de l’évolution du projet. À ce jour, ils se sont réunis à sept reprises, dont trois fois pour se consacrer à la problématique du retour des skieurs. Ils ont également effectué plusieurs visites sur le terrain. Lors de leur dernière rencontre, le groupe d’accompagnement a convenu que Grande Dixence analyserait deux variantes alternatives proposées par les guides de montagne avant qu’elles ne soient examinées en séance plénière.
- Les installations existantes de Grande Dixence ont fonctionné sans interruption pendant les deux crues survenues à Zermatt en juin 2024. Elles ont déversé environ 55 m³/s d’eau dans le lac des Dix, ce qui a permis d’éviter des dommages nettement plus importants le long de la Matternvispa.
- Ces deux crues avaient notamment été provoquées par les principaux affluents de cette rivière à savoir le Zmuttbach, la Gornera et le Findelbach. Le barrage de Gornerli aurait pu éviter les crues en retenant entre 50 à 60 m³/s d’eau supplémentaires à celle déversée dans le lac des Dix. En raison du changement climatique, ces épisodes deviendront de plus en plus fréquents et intenses..
- Toutefois, la retenue à buts multiples n’aurait pas pu empêcher les dommages causés par le Triftbach, car il s’agit d’un affluent qui se jette dans la Matternvispa. Indépendamment du projet Gornerli, la commune de Zermatt planifie et met actuellement en œuvre des mesures de protection le long du Triftbach.
- Pour Grande Dixence, l’enjeu n’est pas de créer le plus grand réservoir possible, mais d’optimiser la conception de la retenue à buts multiples au regard de la topographie, du

recul des glaciers, des flux futurs comme des effets sur l'environnement et le paysage. En effet, le projet Gornerli permettra non seulement de produire 650 millions de kWh d'électricité hivernale supplémentaire, mais également d'offrir une protection contre les crues et d'assurer l'approvisionnement en eau.

- La réalisation du Gornerli aura des répercussions sur le paysage, l'environnement et le tourisme. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre la protection du paysage et l'utilisation du réservoir d'eau, et de définir des mesures de compensation appropriées. Au sein du groupe d'accompagnement Environnement, les responsables du projet mènent un dialogue étroit dans le cadre d'une approche participative avec les représentants de diverses organisations de protection de l'environnement et du paysage (WWF, Pro Natura, Aqua Viva, Mountain Wilderness, Fondation pour la protection du paysage), de la Fédération suisse de pêche et de différentes organisations touristiques (les guides de montagne de Zermatt et le CAS, section Zermatt et Monte Rosa, la commune de Zermatt). Par ailleurs, le groupe d'accompagnement Environnement comprend des représentantes et représentants de différents services cantonaux.
- Les informations relatives au projet sont présentées depuis début 2024 dans le cadre du groupe d'accompagnement Environnement et discutées avec tous les groupes d'intérêt. Les réunions sont consignées par un procès-verbal, lequel est préalablement validé par l'ensemble des participants.
- Les groupes d'intérêt du groupe d'accompagnement Environnement ont été impliqués dans le projet de construction en cours afin de pouvoir participer activement aux décisions. Les résultats des études menées en parallèle sont discutés au sein de ce groupe et, dans la mesure du possible, pris en compte dans le projet de construction. Les études sont mises à disposition lorsqu'elles sont terminées et validées par le projet.
- Selon les estimations actuelles, la construction (env. 180 000 m³ de béton) nécessitera près de 35 000 tonnes de ciment.
- La composition définitive du béton est en cours d'élaboration. Disponibles en grandes quantités sur le site de construction, le gravier et le sable seront donc extraits et traités sur place.
- Le concept logistique, étape clé dans la mise en œuvre, est en cours d'élaboration. Le projet mise principalement sur l'utilisation des transports publics existants (MGB/GGB) jusqu'à l'arrêt Findelbach, puis sur un téléphérique pour rejoindre le site. Le passage de véhicules lourds à travers le village sera réduit au minimum, mais il ne pourra être exclu. Le règlement des transports de la commune de Zermatt fixe des lignes directrices claires.